

Compte rendu de la séance du lundi 29 janvier 2018

Président : WAGNER Philippe

Secrétaire : MOUTTE Michèle

Présents :

Monsieur Philippe WAGNER, Monsieur Joanny BOUNOUS, Madame Maryse MARC, Monsieur Christian BOURRELLY, Madame Sandra CAMPIONE, Madame José CHARROUX, Madame Marie-Claude CLAEYS, Madame Stéphanie GIOVANNONI, Monsieur Cyrille PRACHE, Madame Michèle MOUTTE, Monsieur Eric ROBIN

Absents :

Monsieur Louis BREMOND, Monsieur Paul LOMBARD, Madame Cathie MAZZOLINI

Représentés :

Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

Approbation du dernier compte-rendu :

Séance du 15/12/2017 : approuvé à l'unanimité

Délégations au titre de l'article L2122.22 du CGCT :

Néant

Ordre du jour :

- Cession de terrain - projet Utile
- Adhésion de la commune de St Croix à Lauze au SMAEP
- Convention d'assistance juridique - année 2018
- Subvention matériel de test psychométrique
- Loyer appartement T3_2ème étage droite Place Pierre Martel
- Questions diverses

Ajout de points supplémentaires :

- Convention cadre du CNFPT 2018 : Approuvé à l'unanimité
- Demande de subvention - Salle multi-activités : Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

1. Cession de terrain - projet UTILE (DE 2018 001)

Monsieur le Maire rappelle la dernière délibération en date du 16 novembre 2017 relative à la cession de terrain au profit de la SCI La Source pour un projet de supérette.

Monsieur le Maire expose donc au Conseil Municipal la nécessité de délibérer une nouvelle et dernière fois, à la demande du notaire, les parcelles définitives, objet de la cession, ayant été enregistrées auprès du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 2 voix contre (Marie-Claire CLAEYS et Cyrille PRACHE) et 10 voix pour,

- **CONFIRME son accord pour la cession** des parcelles suivantes :
 - section A numéro 830 de 194m²
 - section A numéro 832 de 153m²
 - section A numéro 834 de 284m² moyennant le prix de 37 860.00€ (60€/m²), pour un total de 631m², au profit de la SCI La Source.

2. Adhésion de la commune de Ste Croix à Lauze au SMAEP (DE 2018 002)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du SMAEP Durance Plateau d'Albion en date du 14/11/2017, par laquelle il accepte le principe d'adhésion de la commune de Sainte Croix à Lauze au Syndicat, qui ne pourrait être effective que lorsque tous les membres du syndicat se seront prononcés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de SAINTE CROIX A LAUZE au SMAEP Durance Plateau d'Albion.

3. Convention d'assistance juridique

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il n'y a pas nécessité de délibérer compte tenu des délégations qui lui sont données au titre de l'article L2122-22 du CGCT.

4. Subvention de test psychométrique (DE 2018 003)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mme REYNAUD-CESANA, psychologue de l'Éducation Nationale, relatif à l'achat de matériel de test psychométrique.

Mme REYNAUD-CESANA informe les élus du secteur de Forcalquier de la nécessité de renouveler un test d'intelligence, le WISC - dans sa 5ème version, destiné à l'évaluation des enfants de 6 à 16 ans.

Le coût total de cet équipement s'élevant à 1889.40€ ttc, une demande de participation financière est faite à l'ensemble des collectivités du secteur de Forcalquier, calculée au prorata de leurs élèves.

Pour la commune de Banon, la participation sollicitée est d'un montant de 137.90€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE d'attribuer une subvention de 137.90€** au service psychologie de l'Éducation Nationale, au titre de l'acquisition de matériel de test psychométrique.

5. Loyer appartement T3 2ème étage droite Place Pierre Martel (DE 2018 004)

Monsieur le Maire rappelle la délibération relative au même objet en date du 15 décembre 2017.

Une erreur matérielle s'étant glissée dans la rédaction de celle-ci, il convient de délibérer à nouveau pour fixer le loyer du logement vacant situé au 2ème étage droite à compter du 01/02/2018. Il s'agit d'un appartement de type 3 en duplex et d'une surface de 86m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE le loyer** de l'appartement de type 3 - 2ème étage droite - situé "Place Pierre Martel" à 550.00€/mois à compter du 01/02/2018.
- **PRÉCISE** que la présente délibération abroge la délibération n°DE_2017_066 du 15/12/2017.

6. Convention cadre CNFPT 2018 (DE 2018 005)

Monsieur le Maire fait état des conventions cadres de partenariat liant le CNFPT et les collectivités. Elles permettent le financement des actions de formation qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

Ces conventions annuelles sont donc indispensables et préalables à toutes formations payantes auxquelles les agents pourraient participer. Il est précisé qu'elles n'engagent pas la collectivité mais précisent seulement le cadre d'une éventuelle commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ les termes de la convention cadre pour l'année 2018.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention telle que proposée.**

7. Demande de subventions - Salle Multi-activités (DE 2018 006)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet visant à réhabiliter le foyer rural en une nouvelle salle multi-activités. Ce nouveau bâtiment public, dont les travaux commenceront très prochainement, sera à vocation sociale, culturelle, associative, et de loisirs. Ce lieu maintiendra et favorisera la solidarité et le lien social ainsi que des services de proximité (mises à disposition de salle pour accueil de services publics). Par ailleurs, ce bâtiment sera d'envergure intercommunautaire, car ouvert à tout le bassin territorial de la Communauté de Communes de Haute Provence Pays de Banon.

Monsieur le Maire propose alors une demande de subvention au titre de l'enveloppe LEADER - programme européen, notamment pour l'acquisition du matériel et l'équipement des locaux.

Estimation prévisionnelle du coût des équipements (HT) :

- Mobilier	20 000.00€
- Équipement scénique	41 500.00€
- Coût total HT :	61 500.00€

Monsieur le Maire propose à présent le plan de financement suivant :

Programme LEADER (48.40%)	29 766.00€
<u>Autres subventions obtenues</u>	
DETR (20.80%)	12 792.00€
REGION (20.80%)	12 792.00€
AUTOFINANCEMENT	6 150.00€
soit un total de	61 500.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** la demande de subvention proposée.
- **APPROUVE** le plan de financement proposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et signer tous dossiers de demande de financement.

Questions diverses

1. Demande d'aides financières

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs demandes de subventions seront à étudier lors de l'élaboration du budget :

- UMIH pour le congré 2018 organisé sur la commune ;
- les Déambulations 2018 - association Par sons et par mots ;
- Fête de la Lavande.

2. Demande émanant du Collège

Le Collège de Banon sollicite la commune pour une piste d'athlétisme au stade. Monsieur le Maire a fait connaître son refus auprès du Collège, compte tenu du coût de l'investissement et du peu de nécessité.

3. Bâches à la Halte Randonneurs

Il est demandé si une installation de bâche(s) à la Halte Randonneurs est possible, compte tenu de l'emplacement de cet équipement et la prise de vent.

4. Voitures électriques

Une anomalie au chargement a été constatée. En effet, il faut compter 18h pour le chargement complet alors qu'il s'agit d'une borne rapide prévoyant seulement 4h pour une charge complète.

Séance levée à 19h50

Le Maire : Philippe WAGNER

